

EXTRAIT du procès-verbal de la séance du **CONSEIL COMMUNAL** du
26 février 2018

Présents: Mme TARGNION, Bourgmestre;

Mme RENIER, Présidente du C.P.A.S.;

Mmes et MM. PITANCE, AYDIN, ORBAN, BEN ACHOUR, PIRON, ISTASSE, LAMBERT, Echevins et Echevine;

M. NYSSSEN, Président du Conseil;

Mmes et MM. LEGROS, ELSSEN, BREUWER, BOTTERMAN, VAN DE WAUWER, ~~POLIS PIRONNET~~, DEGEY, CARTON, GILSON, MESTREZ, CELIK, OZER, DUMOULIN, VOISIN, BERRENDORF, DENIS, KRIESCHER, NAJI, ~~SCHROUBEN~~, LEONARD, ~~EL-HAJJAH DARRAJ~~, DETHIER, GREIMERS, LUKOKI, LOPEZ RODRIGUEZ-PIROTTE, PAULY-CLOSE, LEPAS, Conseillers et Conseillères;

M. DEMOLIN, Directeur général.

SEANCE PUBLIQUE

N° 15.- ENTITES CONSOLIDEES - Régie communale autonome "Synergis" - Désignation d'un administrateur en remplacement d'une Conseillère communale démissionnaire.

LE CONSEIL,

Vu sa délibération du 29 mars 2004 portant création de la Régie communale autonome "Verviers Développement";

Vu sa délibération du 1er juin 2004 modifiant les statuts conformément à la délibération de la Députation permanente du Collège provincial en sa séance du 13 mai 2004;

Vu ses délibérations approuvant les modifications statutaires, ainsi que le changement de dénomination en Régie communale autonome "Synergis";

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

Vu sa délibération du 3 décembre 2012 désignant les membres du Conseil d'administration de la Régie communale autonome "Synergis";

Attendu que parmi ces membre désignés figurait Mme VAN HEES-LUYPAERTS Aurélia, laquelle a démissionné du Conseil communal;

Attendu que cette démission a été actée lors de sa séance du 4 septembre 2017;

Attendu que cette démission met fin immédiatement à la qualité d'administratrice de la Régie communale autonome "Synergis" de Mme VAN HEES-LUYPAERTS;

Attendu qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement au sein de l'organe de gestion de ladite régie;

Vu le rapport du Service du 7 février 2018;

Attendu que le dossier a été communiqué à la Section "Administration générale-Police-Sécurité-Prévention-Ressources humaines" en sa séance du 22 février 2018;

A l'unanimité,

DESIGNE

M. LEONARD Alain, Conseiller communal, domicilié chemin du Couloury n° 3 à Verviers, en qualité de membre du conseil d'administration de la régie communale autonome "Synergis".

L'intéressé sera considéré comme démissionnaire :

- immédiatement en cas de perte de sa qualité de Conseiller communal en cours de mandat;
- immédiatement après l'Assemblée générale qui suit le renouvellement des Conseils communaux.

La présente délibération sera transmise à la Tutelle et à la Régie communale autonome "Synergis".

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur général,

La Bourgmestre,

P. DEMOLIN

M. TARGNION